

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER

DE GRANBY INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	5 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation du Centre hospitalier de Granby inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre hospitalier de Granby inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, de l'actif à court terme au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022 et de l'actif net au 1er juillet 2022, au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits de dons et d'activités pour l'exercice. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 5 et 6, fait partie intégrante de notre rapport.

*S&R Comptables professionnels agréés inc.*¹

Granby, le 26 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A129790

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Page 7

	2023	2022
PRODUITS		
Activités-bénéfice (annexe E)	1 012 489 \$	698 139 \$
Activités de sollicitation (annexe A)	525 388	596 220
Revenus de placements (annexe B)	347 847	215 797
Activités accessoires (annexe C)	2 251	6 458
Autres revenus (annexe D)	<u>-</u>	<u>20 571</u>
	1 887 975	1 537 185
CHARGES D'ACTIVITÉS-BÉNÉFICE (annexe E)	<u>289 859</u>	<u>244 681</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES BRUT	<u>1 598 116</u>	<u>1 292 504</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	228 679	219 711
Contractuels	31 837	31 500
Assemblée générale annuelle	2 537	2 075
Créances irrécouvrables	-	5 300
Dépenses - activités de sollicitation	52 844	37 644
Frais de bureau, papeterie, téléphone et informatique	16 562	15 770
Frais de déplacement, association et représentation	10 689	5 789
Frais de gestion de placements	3 373	4 522
Honoraires professionnels	12 474	61 451
Publicité	17 635	15 768
Reconnaissance	5 189	2 013
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 940</u>	<u>2 971</u>
	<u>384 759</u>	<u>404 514</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	1 213 357	887 990
AUTRES CHARGES		
Contributions au CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska	<u>651 525</u>	<u>811 427</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>561 832 \$</u>	<u>76 563 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

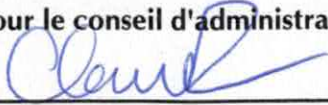
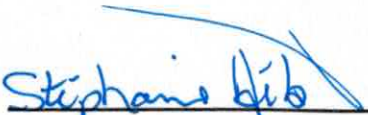
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Page 8

	2023	2022
Solde au début	12 435 187 \$	12 358 624 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>561 832</u>	<u>76 563</u>
Solde à la fin	<u>12 997 019 \$</u>	<u>12 435 187 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.**BILAN****30 JUIN 2023****Page 9**

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 120 838 \$	735 380 \$
Débiteurs (note 3)	375 261	353 304
Frais payés d'avance	3 000	12 332
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>5 226 216</u>	<u>2 321 265</u>
	<u>6 725 315</u>	<u>3 422 281</u>
PLACEMENTS (note 4)	6 310 528	9 084 925
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>8 943</u>	<u>11 883</u>
	<u>6 319 471</u>	<u>9 096 808</u>
	<u>13 044 786 \$</u>	<u>12 519 089 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	47 767 \$	83 902 \$
ACTIF NET		
Non affecté	<u>12 997 019</u>	<u>12 435 187</u>
	<u>13 044 786 \$</u>	<u>12 519 089 \$</u>

Pour le conseil d'administration,
_____, administrateur
_____, administrateur

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	561 832 \$	76 563 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 940	2 971
Variation nette de la juste valeur des placements	25 672	94 700
Gain sur cession de placements	(7 647)	(15 539)
Revenus réinvestis	(195 194)	(113 236)
Dons reçus sous forme d'actions	<u>(27 855)</u>	<u>(147 730)</u>
	359 748	(102 271)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(21 957)	(6 590)
Frais payés d'avance	9 332	(5 591)
Créditeurs	<u>(36 135)</u>	<u>(472 933)</u>
	<u>310 988</u>	<u>(587 385)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 595 147)	(3 184 328)
Cession de placements	2 669 617	4 104 655
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(14 081)</u>
	<u>74 470</u>	<u>906 246</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	385 458	318 861
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>735 380</u>	<u>416 519</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>1 120 838 \$</u>	<u>735 380 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 15 mars 1984, est exempté des impôts sur le bénéfice et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de mobiliser la communauté et soutenir le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska dans l'amélioration de la santé et du mieux-être de ses bénéficiaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

À l'exception des apports en actions, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports en biens et en service à titre de produits.

Les revenus tirés des différentes activités de financement de l'organisme sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes sur les placements évalués en juste valeur. Les dividendes et les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions et fonds communs de placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Dons et autres à recevoir	95 458 \$	155 139 \$
Taxes de vente à recevoir	17 906	20 144
Don en actions à recevoir	-	14 375
Intérêts	<u>261 897</u>	<u>163 646</u>
	<u><u>375 261</u></u> \$	<u><u>353 304</u></u> \$

4. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme, taux variant entre 0,65 % et 5,15 %, venant à échéance entre octobre 2023 et avril 2027, au coût	8 368 428 \$	8 171 216 \$
Fonds communs de placement et fonds distincts, à la juste valeur	99 242	418 044
Actions, à la juste valeur	1 287 781	1 236 703
Parts permanentes, au taux de 5,35 %, au coût	1 501 830	1 501 830
Encaisse sur placements	<u>279 463</u>	<u>78 397</u>
	11 536 744	11 406 190
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>5 226 216</u>	<u>2 321 265</u>
	<u><u>6 310 528</u></u> \$	<u><u>9 084 925</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	42 622 \$	42 128 \$	494 \$	618 \$
Équipements	<u>14 081</u>	<u>5 632</u>	<u>8 449</u>	<u>11 265</u>
	<u><u>56 703</u></u> \$	<u><u>47 760</u></u> \$	<u><u>8 943</u></u> \$	<u><u>11 883</u></u> \$

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	6 653 \$	12 865 \$
Frais courus	24 844	24 844
Salaires à payer	16 270	13 836
Revenus perçus d'avance	<u>-</u>	<u>32 357</u>
	<u><u>47 767</u></u> \$	<u><u>83 902</u></u> \$

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Puisque la mission de la Fondation consiste à amasser des fonds dans le but de soutenir la réalisation des objectifs poursuivis par le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, tout déboursé effectué à la suite des demandes du CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska concernant les engagements financiers est considéré comme une contribution financière. La Fondation s'est engagée à verser 3 M\$ dans le cadre de la campagne quinquennale 2006-2010 ainsi que 10 M\$ dans le cadre de la campagne majeure 2013-2017. Le cumulatif des contributions effectuées dans le cadre de ces campagnes est de 6 249 376 \$ au 30 juin 2023.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux dons et autres à recevoir.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des transactions de placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2023, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de change (suite)**

	2023		2022	
	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens
	\$	\$	\$	\$
Encaisse sur placements	15 674	20 761	17 976	23 145
Actions	50 682	67 128	58 701	75 578

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

9. OPÉRATIONS AVEC LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - INSTALLATIONS DE LA HAUTE-YAMASKA

Suite aux ententes conclues avec le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, la Fondation occupe un local à titre gratuit et reçoit un support administratif pour les envois postaux.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

	2023	2022
ANNEXE A - ACTIVITÉS DE SOLLICITATION		
Dons - Campagne annuelle	98 991 \$	177 535 \$
Dons - Campagne majeure avec engagements	20 000	40 000
Dons - In Memoriam	25 229	31 645
Dons - Planifiés	63 980	67 113
Dons - Publipostage	256 174	202 650
Initiatives de la communauté	<u>61 014</u>	<u>77 277</u>
	<u>525 388 \$</u>	<u>596 220 \$</u>
ANNEXE B - REVENUS DE PLACEMENTS		
Revenus - intérêts et dividendes	365 778 \$	291 214 \$
Variation nette de la juste valeur marchande des placements	(25 672)	(94 700)
Gain sur cession de placements	7 647	15 539
Gain (perte) sur taux de change	<u>94</u>	<u>3 744</u>
	<u>347 847</u>	<u>215 797</u>
Frais de gestion de placements	<u>3 373</u>	<u>4 522</u>
Revenus de placements - net	<u>344 474 \$</u>	<u>211 275 \$</u>
ANNEXE C - ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Redevances - câble	<u>2 251 \$</u>	<u>6 458 \$</u>
ANNEXE D - AUTRES REVENUS		
Subvention Salariale d'Urgence du Canada	- \$	19 526 \$
Subvention Salariale Temporaire 10%	<u>-</u>	<u>1 045</u>
	<u>- \$</u>	<u>20 571 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Page 18

ANNEXE E - ACTIVITÉS-BÉNÉFICE NETTES

	2023			2022		
	Activités- bénéfice	Charges d'activités- bénéfice	Bénéfice brut	Activités- bénéfice	Charges d'activités- bénéfice	Bénéfice brut
Concert de Noël	108 322 \$	34 966 \$	73 356 \$	82 543 \$	23 917 \$	58 626 \$
Défi EnBarque pour la Fondation	366 773	67 056	299 717	271 828	58 493	213 335
Dégustation de pâtés chinois	52 380	17 796	34 584	53 805	19 282	34 523
Festin - Homard	159 410	58 626	100 784	121 943	52 757	69 186
Loto-Fondation	97 948	54 288	43 660	112 456	54 265	58 191
Partie d'huîtres	129 433	47 567	81 866	-	-	-
Défi Vélo Mont Ventoux	63 467	2 001	61 466	-	-	-
Aux Saveurs de la Fondation	-	-	-	26 450	5 850	20 600
Le Grand Sapin du CHG	-	-	-	29 114	30 117	(1 003)
Défi des Générations	34 756	7 559	27 197	-	-	-
	<u>1 012 489 \$</u>	<u>289 859 \$</u>	<u>722 630 \$</u>	<u>698 139 \$</u>	<u>244 681 \$</u>	<u>453 458 \$</u>